

YOUCEF BENABDALLAH\*

## **Ajustement structurel et nouveau statut de la rente pétrolière en Algérie**

La nécessité de l'ajustement s'imposa de fait à l'Algérie dès 1986. L'excès structurel de la demande a pu être comblé par le passé grâce à un endettement facile, gagé sur la rente pétrolière à court et moyen terme et sur les résultats attendus du système productif dans le long terme. Le contre - choc pétrolier eût pour effet immédiat de durcir la contrainte extérieure de l'Algérie et de mettre en évidence par conséquent le gap entre l'offre et la demande intérieure. Ce dernier révèle à notre avis les difficultés structurelles de la construction d'un système productif et non la crise de ce dernier comme le soutiennent certaines analyses. L'alternative d'un ajustement sous la houlette du Fonds Monétaire International se dessine alors peu à peu à en juger par la nature des réformes initiées dès 1988.

Les tentatives d'auto-guidage de l'ajustement, en empruntant une démarche gradualiste avec beaucoup d'hésitation compte tenu du climat politique et social menaçant, ne résistent pas au durcissement de la contrainte extérieure. Le niveau atteint par le service de la dette à la fin de l'année 1993 contraint les autorités à faire connaître leur intention de rééchelonner la dette extérieure.

Les programmes de l'ajustement en cours actuellement relèvent d'une démarche globale et cohérente. Elle est orchestrée quasi unilatéralement par le Fonds Monétaire International qui, à la faveur des changements intervenus sur la scène mondiale, est devenu une incarnation du système mondial. En conditionnant l'accès à ses propres ressources et en étendant son contrôle aux autres ressources, il rend impérative l'exécution de ses programmes. A ce titre, il devient un censeur du développement en imposant une philosophie unique de ce dernier. Stabilisation puis ajustement structurel proprement dit sont les deux phases successives d'un processus par lequel le Fonds Monétaire International entend uniformiser les structures économiques et institutionnelles à l'échelle de la planète. En un mot, les pays sous ajustement devront accepter un autre mode de société.

A l'heure actuelle, l'Algérie a négocié quatre accords de confirmation avec le Fonds dont un dit « élargi ». Les deux derniers sont soutenus par des rééchelonnements qui ont eu pour effet de libérer d'importantes ressources financières. En échange, le Fonds a exigé la mise en œuvre de sa conditionnalité dont le contenu pourrait être ramené à un seul principe : installer une économie de marché.

Qu'en est-il de l'Algérie ? Les résultats des programmes en cours actuellement en Algérie sont qualifiés d'"impressionnants" par le Fonds Monétaire International. Excédent des finances publiques, libéralisation assez avancée de la politique des changes, hausse importante des réserves de change, contrôle rigoureux du crédit intérieur... sont autant de critères dits « critères de performance » à la base des satisfecits délivrés par le Fonds Monétaire International. L'application "plus que" rigoureuse des programmes et un marché des hydrocarbures favorables en sont les seules explications.

Ces performances sont, somme toute, relatives, quand on connaît l'influence du prix des hydrocarbures sur ces mêmes performances. Dans un premier point, nous essaierons de mettre en évidence mes principaux résultats macro-financiers obtenus à l'issue des différents accords de confirmation qui ont lié l'Algérie à la conditionnalité du FMI. Le deuxième et troisième points seront consacrés aux effets de ces mêmes performances sur l'économie réelle et le nouveau statut de la rente pétrolière en Algérie.

## **1. LES RESULTATS MACRO-FINANCIERS.**

Nous ne disposons que d'informations partielles sur l'ensemble des programmes négociés avec le Fonds. Elles concernent essentiellement le dernier "stand by" et l'accord élargi. Ces deux accords font suite au relâchement, dès le début de l'année 1992, de l'effort d'ajustement entrepris depuis 1989. La déprime du marché pétrolier en 1993 a resserré davantage la contrainte sur les ressources extérieures et priva, par conséquent, le retour à des politiques économiques "nationalistes" d'un moyen essentiel.

L'analyse des statistiques ne manquera pas de révéler que les résultats impressionnants dont il est question ne sont pas les faits exclusifs de la discipline et de la rigueur observées dans l'exécution des programmes. L'amélioration des prix du pétrole est probablement le facteur explicatif essentiel. L'effet de cette amélioration a des effets directs et indirects sur les critères de performance relatifs aux plans budgétaire, monétaire, des équilibres extérieurs et du taux de change.

### **11. Le plan budgétaire.**

La récupération d'une partie plus substantielle de la rente, jointe aux effets de la dévaluation, du rééchelonnement et de la rigueur sur la dépense, a permis au Trésor de financer des opérations de restructuration et de se désendetter vis à vis du système bancaire. Les résultats, exception faite de l'année 1994 laquelle a été marquée par une baisse des prix sur le marché mondial des hydrocarbures, dépassent les prévisions. Le déficit global du trésor est inférieur à 0,2 du PIB par rapport aux prévisions en 1995. En 1996, l'excédent global s'élève à 2,9 % du PIB, soit à 2,6 points de plus par rapport à l'objectif ciblé.

On peut souligner par ailleurs que le niveau inattendu des recettes au titre de la fiscalité pétrolière n'a pas induit de relâchement de la rigueur

concernant la dépense.

On recherche à travers l'austérité de ce programme à ralentir le rythme de progression des dépenses de l'Etat par une "modération salariale" notamment, soutenir le taux de change du dinar par une réduction de la demande et dégager les ressources budgétaires nécessaires au financement de la restructuration des entreprises publiques et des banques. A très moyen terme, cet excédent devra être affecté au service de la dette publique interne et externe.

## 12. Le plan monétaire.

La nouvelle aisance financière de l'Etat jointe à la rigueur budgétaire contribuèrent à rendre plus facile la reprise de la politique monétaire restrictive mise en œuvre dans le cadre de la loi sur la monnaie et le crédit et interrompue par les dérapages des années 1992 et 1993.

Le nouveau accord « stand-by » d'avril 1994 se fixait comme objectifs de [1]:

- réduire l'expansion de la masse monétaire de 21 % en 1993 à 14 % en 1994 ;
- relever le taux de réescompte à 15 %, le taux pivot de la Banque d'Algérie à 20 % et le taux sur le découvert à 24 % ;
- plafonner le taux de marge des banques commerciales à 5 % ;
- relever le taux sur l'épargne liée au logement à 10 % et de servir 14 % sur les autres livrets ;
- de faire porter le taux sur bon d'équipement à 16,5 %.

Ces mesures vont être revues et complétées par d'autres avec la signature de l'EFF lequel va prolonger l'action de stabilisation par l'ajustement structurel. On recherche à travers ce programme à :

- réduire l'expansion du crédit intérieur tout en restructurant les contreparties de la masse monétaire au profit de l'économie, soit à réduire l'effet d'éviction ;
- limiter l'appel à la monnaie centrale. L'action sur la structure des taux d'intérêt et les plafonds des montants éligibles au réescompte doivent inciter le système bancaire à drainer les ressources d'épargne et d'éviter corrélativement un recours exagéré à l'institut d'émission ;
- faire converger le taux d'inflation vers celui des principaux partenaires commerciaux ;
- soutenir enfin le cours du dinar.

A la fin 1995, le taux d'expansion monétaire est de 10,5 % seulement contre 21,5 % en 1993 et le coefficient moyen de liquidité, il est de 38,6 % contre 49,2 en 1993. En 1996, les deux ratios se situent à 14,1 % et 36,5 % respectivement. Ces résultats sont conformes aux objectifs. Ils

contribuent à réduire l'inflation et à rendre plus attractifs les taux d'intérêt.

Sur la période 1994-1997, l'indice des prix à la consommation marque une nette tendance à la baisse qui signifie à la fois une stabilisation du taux de change en fin de période et un quasi - achèvement du processus de libération des prix intérieurs. En moyenne annuelle, il passe de 29,8 % en 1995 à 18,7 en 1996. En glissement annuel, la décélération est encore plus importante. De 50,8 en 1994, taux le plus élevé, l'indice passe à 19,8 % en 1995 et à 15 % en 1996. Selon l'office national des statistiques, les prix à la consommation n'ont cru que de 10,2 % durant le premier trimestre de 1997 par rapport au même trimestre de l'année précédente. Ce qui a permis de clôturer l'année avec un taux d'inflation, selon le Conseil National Economique et Social [21], de 5,7% seulement. Ce qui est notablement inférieur au chiffre prévisionnel avancé par le Fonds Monétaire International et qui est de 9,7 [31].

Selon la Banque d'Algérie, l'année 1995 a vu apparaître des taux d'intérêts positifs. Le processus de libération des prix est pour ainsi dire achevé. Aussi l'inflation est-elle orientée à la baisse dans un contexte de restriction monétaire. Il en a résulté une relative détente sur le marché monétaire et une stabilisation du taux de change.

Le coût d'obtention des ressources tombe de 17,7% en août 1996 à 15,1% en janvier 1997 et 12,7% en août de cette dernière année. Cette tendance baissière fait suite principalement à celle du taux de réescompte qui passe à 14% en août 1996. Elle se confirme davantage suite à l'annonce, faite au cours du dernier trimestre 1997, d'une baisse de 2 points et d'une autre encore, en février 1998 qui porte ce taux à 9,5%. En janvier 1998, les taux bancaires sont ramenés à une fourchette comprise entre 10 et 12,5% au lieu de 18,5 et 23,5% en 1995. Ces taux sont ramenés à un chiffre à la fin du premier semestre 1998.

### **13. Les équilibres extérieurs.**

Sur le plan extérieur, les résultats sont tout aussi impressionnants. L'amélioration des recettes au titre des exportations d'hydrocarbures, la baisse de la demande d'importation en raison de la contraction de la demande globale ont permis de dégager des excédents commerciaux et courants d'une part et de reconstituer à un niveau très appréciable les réserves de change. Par ailleurs le ratio du service de la dette a été ramené à un niveau bien plus faible que celui qui était prévu.

Les résultats du commerce extérieur, obtenus au cours des années 1995 et 1996 dépassent largement les prévisions. Les calculs prévisionnels du programme d'ajustement ont été établis sur la base d'un prix moyen du baril de 16,15 dollars pour 1995 et de 16,45 pour 1996. Les prix réalisés sont bien supérieurs à ces hypothèses. Ils ont été de 17,58 et 21,69 respectivement. Les exportations en valeur ont augmenté de 1,5 milliards de dollars en 1995 et de 3 milliards en 1996. La structure des exportations reste dominée à hauteur de 95 % par les

hydrocarbures. Les autres exportations restent négligeables même si leur montant a doublé entre 1993 et 1996. Une telle structure des exportations reste très vulnérable à la baisse des prix sur le marché des hydrocarbures. A titre d'exemple, la baisse de ce prix de 20,12 dollars à 19,5 du premier au second semestre de 1997 a entraîné un manque à gagner de 600 millions de dollars.

Après une hausse de 1,5 et 1 milliards de dollars en 1994 et 1995 respectivement faisant suite à la levée des restrictions, les importations sont revenues à un niveau légèrement inférieur à celui de 1990, soit 11,24 milliards. La contraction de la demande provoquée par la dévaluation et la détresse financière des entreprises en sont les causes essentielles.

Tous les autres indicateurs, utilisés habituellement, semblent aller dans le sens d'un desserrement important de la contrainte extérieure. L'excédent courant, à hauteur de 1,2 milliards de dollars en 1996 et de 3.4 milliards en 1997, joint aux fonds apportés par le rééchelonnement et les financements multilatéraux ont permis de financer le déficit de la balance globale tout en reconstituant les réserves de change. De 2,11 milliards (or exclu), ces dernières passent à 4,5 en 1996, soit à près de 5 mois d'importations. Cette tendance a continué à prévaloir en 1997 puisqu'on avance le chiffre de 6,4 milliards [\[4\]](#) à la fin juin de cette même année. Le chef du gouvernement annonce un chiffre de 8.5 milliards en février 1998 [\[5\]](#).

On peut noter, enfin, que l'accumulation des réserves a permis à la Banque d'Algérie d'améliorer l'offre de devises et de mettre fin à la dérive du taux de change du dinar. De 56,2 dinars pour un dollar à la fin de 1996, ce taux passe à 58,4 à la fin de l'année 1997.

Il est clair que les performances macro-financières mises en évidence ci-dessus ne relèvent que de la seule rigueur observée dans l'application des programmes d'ajustement. Le différentiel entre les prix prévisionnels du baril et ceux qui ont été effectivement réalisés expliquent, au moins en partie, ces performances. Le prix du baril est une variable importante d'ajustement. Il conditionne le taux de change et, par voie de conséquence, la majorité des prix, compte tenu du niveau de dépendance externe de l'économie algérienne. L'état des finances publiques en dépend directement. On peut noter, par ailleurs, une influence, indirecte mais certaine, du prix du baril sur le taux d'expansion monétaire. L'excédent des finances publiques a permis à l'Etat de se désendetter et de réduire, par conséquent, les poussées inflationnistes.

Libéralisation des prix des biens et services, rigueur monétaire et budgétaire, ajustement du taux de change et taux d'intérêt réels positifs sont donnés par la pensée libérale comme les seules incitations qui peuvent entretenir durablement la croissance économique sans supporter de coûts de distorsion. Qu'en est-il en Algérie ?

## **2. LES EFFETS DE L'AJUSTEMENT SUR L'ECONOMIE REELLE.**

Exception faite de l'énergie, des hydrocarbures et des matériaux de construction, toutes les autres branches ont connu un déclin important de leur production. Entre 1989 et 1995, l'indice de la production industrielle hors hydrocarbures a perdu plus de 17 points. Le mouvement baissier s'accélère encore en 1996 puisque le secteur enregistre un taux de croissance de -10,6 %, soit un taux supérieur à la moyenne de la période. L'indice de la production manufacturière qui représente le mieux les capacités industrielles tombe à 68,7 % en 1996, soit à près d'un tiers de moins que son niveau de 1989. L'accélération à la baisse est nettement remarquable en 1996. Cette remarque peut être étendue à l'ensemble des branches, exception faite de celles qui ont été signalées plus haut.

Les industries les plus touchées par les effets de la récession sont celles qui concernent le travail des cuirs et des textiles à cause probablement de la concurrence qu'elles ont eu à affronter depuis plusieurs années à travers une plus grande ouverture du marché au capital privé national et le développement du secteur informel.

Le second groupe, d'une toute autre importance, est constitué des industries sidérurgiques, métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques (ISMMEE). Il s'agit du noyau « dur » de l'industrie algérienne, celui autour duquel devait précisément se construire tout le tissu industriel. En 1996, il représente encore 30 % de la valeur ajoutée du secteur public industriel. Il a vu sa production chuter de 25 % entre 1989 et 1995, compte tenu d'une croissance de 9,2 % pour cette dernière année, et de 20 % encore entre 1995 et 1996, date à laquelle sa production ne représente plus que 60 % de celle de 1989.

Dans ce groupe, la baisse, en 1996, est imputable pour 22,7 % à la mécanique/métallurgie et 12 % à la sidérurgie/métallurgie. La baisse est encore plus importante pour l'année 1997 puisqu'elle est de 27,6% et 17,6% pour ces deux secteurs respectivement.

Comparé au secteur industriel dont les signes de reprise tardent à venir, tout porte à croire que les hydrocarbures vont connaître un très large développement dans l'avenir compte tenu de l'élargissement des réserves, l'amélioration des techniques d'extraction et l'ouverture au partenariat étranger.

En effet, le secteur des hydrocarbures et de l'énergie a connu une reprise dès 1995. A la fin de 1994, la production globale du secteur marquait un recul de -2,4 % avec - 3,4 % pour les hydrocarbures. Depuis, le secteur semble avoir repris de la vigueur et s'imposer, encore une fois, comme "moteur de la croissance", à en juger par l'état des réalisations et de celles en cours.

En 1996, la seule branche des hydrocarbures, énergie exclue, a cru à un taux de 6,4 % contre 8 % attendus. La prévision pour 1997 est de 11 %. La croissance du secteur global devrait se stabiliser à une moyenne de 5,6 % d'ici à l'an 2000. Un ambitieux programme d'exploration et d'investissements est en cours actuellement, grâce notamment à l'application de la loi de 1986 sur les hydrocarbures et,

surtout, son amendement en 1991. Les objectifs visés par ce programme sont :

- l'intensification des travaux d'exploitation ;
- l'amélioration des taux de récupération dans les gisements déjà exploités ;
- le développement et l'exploitation des gisements de gaz découverts ;
- l'augmentation des capacités d'exportation de gaz.

Pour réaliser ces objectifs, SONATRACH prévoit, d'ici à l'an 2000, de réaliser un investissement équivalent à 17 milliards de dollars dont 9 en devises, non compris les investissements devant être réalisés par ses filiales. La possibilité du partenariat, ouverte par la loi sur les hydrocarbures, a permis déjà la signature de 23 contrats avec 18 opérateurs étrangers différents.

Sur la période 1995-1996, 70 puits ont pu être forés. Les travaux concernant 33 d'entre eux ont été achevés à la fin de 1996 dont 11 par SONATRACH et 22 en association avec des partenaires étrangers.

Les exportations en volume devraient augmenter, selon ce programme, de 46 % pour le pétrole brut, 75 % pour le gaz naturel (GN et GNL) et de 75 % pour le GPL.

L'assainissement du cadre macro - financier ne semble pas avoir influencé positivement l'économie réelle. Exception faite du secteur des hydrocarbures, on peut aisément soutenir le contraire. S'agit-il de simples effets récessifs de court terme ? Quel temps faut-il à une économie pour réagir aux nouvelles incitations ? La baisse continue de la production industrielle ressemble davantage à une désindustrialisation. Le traitement répété des seuls aspects financiers des difficultés de l'industrie algérienne a montré ses insuffisances à enrayer l'économie d'endettement. La restructuration physique du système productif, mise en œuvre actuellement, intervient dans un contexte contraint par le nouveau cadre macro-économique, la rareté de l'investissement, la concurrence étrangère et une absence de l'Etat qui encourage les secteurs spéculatifs au détriment de la production.

Tous ces aspects sont aussi importants les uns que les autres. Il en est un, cependant, qui nous semble essentiel, c'est celui du nouveau statut de la rente pétrolière. Un des effets de l'ajustement est précisément la stérilisation, au moins partielle de la rente pétrolière.

### **3. LE NOUVEAU STATUT DE LA RENTE PETROLIERE.**

S'interroger sur le nouveau statut de la rente pétrolière est fondamentale, compte tenu du rôle qu'a joué cette rente dans l'économie au cours de ces dernières décennies. Plusieurs faits peuvent être rappelés à ce propos :

- l'amélioration du rapport de forces dans le partage de la rente au profit des pays producteurs a eu pour effet d'élargir le surplus disponible pour le développement et d'inciter à des choix ambitieux. On peut rappeler, à titre d'exemple, que l'enveloppe du second plan quadriennal a été revue à la hausse deux fois, à la suite du premier « choc » pétrolier. On peut également rappeler que, sur la période 1972-1984, la fiscalité pétrolière a pu financer l'investissement dans une fourchette allant de 32 à 80% ;

- la hausse des recettes d'exportation a élargi, à son tour, la solvabilité extérieure de l'Algérie et a donné lieu, par conséquent, au développement d'un endettement aisé ;

- en faisant face au service de la dette à l'aide des seules recettes d'exportation d'hydrocarbures, la politique de développement adoptée entendait exonérer l'industrie des prélèvements nécessaires pour le remboursement des dettes ;

- la rente pétrolière a permis de se soustraire aux difficiles arbitrages entre les aspects sociaux et économiques qui accompagnent normalement tout effort de développement. L'expérience de développement est vécue, jusqu'au milieu des années quatre-vingt, dans un large consensus. Ce dernier est organisé par l'Etat qui administre alors la rente au profit du développement et de la société. Entre 1974 et 1985, la fiscalité pétrolière a contribué, dans une fourchette de 50 à 63%, aux ressources de l'Etat.

Pour nous résumer sur ce point, nous pouvons avancer que l'expérience algérienne de développement a consisté en une tentative de transformation de la rente pétrolière et des ressources d'emprunts en système productif. Le retournement du rapport de forces en faveur des pays consommateurs de pétrole en 1986 a mis clairement en évidence l'échec de cette tentative. L'amenuisement de la fiscalité pétrolière et les changements initiés par les réformes et les programmes d'ajustement structurel mettent en évidence la contrainte qui pèse sur les ressources de l'Etat, tout comme elles mettent en évidence la manière dont cette contrainte va être reportée sur l'économie et la société, lesquelles ont vécu, jusque-là, à l'ombre de la rente pétrolière.

La stérilisation de la rente pétrolière, à laquelle nous avons déjà fait référence, consiste à couper le lien entre la rente et le développement. L'Etat algérien continuera, certes, à être rentier, compte tenu de la proportion de la fiscalité pétrolière dans son revenu. C'est au niveau du volume et de l'usage de cette dernière que de profonds changements se sont produits. En effet :

- la contrainte faite à l'Etat par la loi sur la monnaie et le crédit de réduire le stock de sa dette intérieure et l'obligation de s'acquitter du service au titre de son endettement extérieur, limitera le rôle de la sphère budgétaire dans l'activité économique, dans le court et moyen terme. En 1997, le service de la dette publique devait atteindre 4% du PIB. Tout indique que ce poids devra s'alourdir davantage à partir de

1998, année qui marque la reprise des paiements au titre de la dette rééchelonnée.

- ce reflux de la rente vers les créanciers pose le problème du financement de la reprise de la croissance en des termes nouveaux. La question est, désormais, celle de savoir comment faire pour drainer une épargne suffisante vers les secteurs productifs. Jusqu'ici, les capitaux étrangers se sont montrés réticents, compte tenu du climat politique qui règne actuellement. Excepté le secteur des hydrocarbures, l'Algérie reçoit, ces dernières années, des montants de capitaux négligeables comparativement à ses voisins et ce malgré la taille de son marché et des dispositions réglementaires prises pour attirer les capitaux étrangers. Faut-il alors compter sur la seule épargne privée dans le court et moyen termes ? Selon la Banque Mondiale, la réduction de l'inflation devrait orienter la consommation à la hausse. Par ailleurs, l'Etat semble encourager implicitement la tertiairisation de l'économie. Les activités spéculatives restent très attractives, compte tenu du peu de risque et de la forte rentabilité qu'elles offrent.

Le mouvement de libéralisation tel qu'engagé semble favoriser les activités tertiaires au détriment de la production. La plus grande ouverture sur le secteur privé s'est faite plutôt dans le prolongement de l'informel que dans la transparence. Il est naturel que les entrepreneurs privés soient attirés par ce type d'activité compte tenu de la logique qui consiste à réduire le risque, récupérer rapidement le capital et réaliser une meilleure marge. Autrement dit, le secteur industriel est peu attractif compte tenu de son marasme actuel.

## CONCLUSION

Il semble difficile de croire que le secteur des hydrocarbures pourra jouer, comme par le passé, le rôle de « moteur de la croissance ». Un des effets de l'ajustement structurel est d'avoir précisément stérilisé la rente pétrolière. Celle-ci continuera, certainement et longtemps encore, à fonctionner comme un stabilisateur des variables macro-économiques (budget de l'Etat, taux de change) et de faire face au service de la dette extérieure.

En l'absence d'une stratégie de reprise où l'Etat devra jouer pleinement son rôle de régulateur, l'économie algérienne risque de se réinsérer dans la division internationale par son seul secteur des hydrocarbures qui ne pourra plus, comme par le passé, offrir une protection au reste de l'économie. Le contrôle des transactions aux frontières, la recherche de formes de protection sans retourner toutefois aux mécanismes de l'économie administrée, l'encouragement de la production au détriment de la spéculation et la lutte contre la corruption généralisée sont autant de thèmes qui restent à défricher.

Dans l'acception générale, voire même dans celle des pouvoirs publics, le libéralisme implique un retrait, plus ou moins prononcé, de l'Etat dans l'activité économique. En Algérie, ce processus se situe dans le prolongement de l'économie informelle où les réservoirs de profits spéculatifs sont plus importants que jamais. A l'opposé,

l'extension rapide de la pauvreté aux couches moyennes joue dans le sens d'un mouvement socialement déstabilisant. La création d'emplois, pour mettre fin à la montée du chômage, est tributaire de la reprise du secteur industriel, laquelle reprise dépend des capacités de l'Etat à canaliser l'épargne vers l'investissement et assainir le climat général.

Il serait sans doute naïf de croire que la production nationale pourrait acquérir spontanément une compétitivité à même de lui faire reconquérir une part plus substantielle du marché dans le court et moyen termes. Celle-ci est davantage liée à l'activité dans le long terme, soit à l'investissement. Dans le court et moyen termes, la réflexion doit s'orienter plutôt vers la recherche de formes de régulation adéquates pour freiner la dégradation de l'état des entreprises. C'est la seule voie possible pour arrêter le processus de désindustrialisation à l'œuvre depuis plusieurs années et éviter une réinsertion de l'économie nationale dans la division internationale du travail par le seul secteur des hydrocarbures.

## Notes

---

\* Chargé de cours, INPS, Alger.

**[1]** Selon A. BENBITOUR (1994), Présentation du programme économique et financier soutenu par un accord de confirmation avec le FMI, in Présidence de l'Etat, journée d'information sur l'accord stand-by, Avril, p. 97 et suiv., Doc. Ronéo., Alger.

**[2]** CNES (1998), Rapport sur la conjoncture du second semestre 1997, p. 18, Doc. ronéo., Alger.

**[3]** Cf. FMI, Troisième revue de programme.

**[4]** CNES (1997), Rapport sur la conjoncture du premier semestre 1997, octobre, p. 19, doc. ronéo. , Alger.

**[5]** Intervention du chef du Gouvernement devant les membres de l'Assemblée nationale le 7 Février 1998.